

**RER vaudois et construction de la gare de Prilly-Malley :
la Ville soutient pleinement la réalisation de la halte CFF**

La Municipalité de Lausanne soutient pleinement la réalisation du futur RER vaudois ainsi que la construction de la halte CFF de Prilly-Malley. Elle vient de signer deux conventions qui règlent les modalités pratiques de la cession de différents terrains et bâtiments qui lui appartiennent aux abords de la nouvelle gare. Dans ce cadre, le centre de collecte des sous-produits animaux sera démolé et ses activités transférées vers d'autres sites appropriés.

Le développement du RER vaudois et la création d'une nouvelle halte CFF à Prilly-Malley font partie des éléments principaux de la stratégie cantonale de développement et de planification des transports. La Ville de Lausanne soutient pleinement ce projet qui s'inscrit dans les différentes conceptions cantonales et régionales d'aménagement du territoire. Il fait partie des projets urgents du trafic d'agglomération retenus par le Conseil fédéral dans le nouveau fonds d'infrastructure, approuvé par les Chambres fédérales à l'automne 2006.

La construction de la halte Prilly-Malley a été soumise à l'enquête publique fin 2007. En novembre, la Municipalité déposait auprès de l'Office fédéral des transports une opposition, non pas pour faire obstacle à la construction de la nouvelle gare, mais pour permettre de trouver des solutions concrètes et pragmatiques entre les différentes parties pour ce qui est des emprises provisoires et définitives du chantier, des conséquences pour ses réseaux routiers et de canalisations ainsi que pour les bâtiments touchés par la concrétisation du projet.

Afin de permettre l'ouverture du chantier cette année encore et se félicitant des réponses qui ont pu être apportées à ses questionnements, la Municipalité se réjouit aujourd'hui de pouvoir lever l'opposition qu'elle avait formulée. Deux conventions ont en effet pu être établies entre les parties afin d'assurer la sauvegarde des intérêts de la Commune pour les terrains et bâtiments qui lui appartiennent aux abords du site. Le centre de collecte des sous-produits animaux devra dans ce cadre être démolé cet automne. Ses activités seront transférées vers d'autres sites appropriés.

La Municipalité se réjouit également que les concepteurs du projet sont entrés en matière, dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), sur ses propositions d'amélioration, et notamment au niveau de la protection contre le bruit, de la réalisation d'une zone de pose et de dépose des voyageurs à proximité immédiate de la gare et de la construction de places de parc pour motos et vélos. Elle réaffirme son souhait de voir ce projet se concrétiser dans les meilleurs délais et assure ses différents partenaires de son entière collaboration.

La direction des travaux

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Olivier Français, directeur des travaux, tél. 021 315 52 00

Lausanne, le 19 juin 2008